

## Conditions crédits hypothécaires

Tarifs applicables à partir du 11/01/2021

Le prospectus n° 8 du 01/04/2017 est d'application



### Frais

	Montant
<b>Frais d'expertise</b>	
Frais d'expertise	€ 250,00
<b>Frais de dossier</b>	
Duplicata de documents	€ 50,00
Demande de modification en cours de contrat nécessitant un réexamen du dossier :	
- Mainlevée partielle	€ 200,00
- Désolidarisation d'un débiteur	€ 200,00
- Modification des modalités de remboursement	€ 200,00
- Transfert d'hypothèque	€ 200,00

Les tarifs détaillés sont d'application aux :

- crédits hypothécaires remboursables par mensualités dégressives ;
- crédits hypothécaires remboursables par mensualités constantes ;
- crédits remboursables au terme par reconstitution du capital via un contrat d'assurance de type assurance de groupe ou assurance engagement individuel de pension souscrit auprès de Fédérale Assurance.

Depuis le 11/01/2021, il n'est plus possible de souscrire un nouveau crédit hypothécaire (ou une reprise d'encours) auprès de Fédérale Assurance. Le présent tarif ne reprend dès lors que les frais applicables à certaines opérations pouvant encore être demandées pour des crédits en cours.